

Étude engagée dans le cadre de la révision du SCoT

CEREMA

**Enjeux de préservation de la ressource en eau et de
prévention des risques**

Une sollicitation des services de l'État

- L'État, dans le cadre de son **Porter à Connaissance**, place la ressource en eau comme enjeu majeur
- En lien avec la **DDT90**, le **CEREMA**
 - mobilise un autofinancement pour le développement méthodologique de l'étude
 - **l'AUTB** finance l'autre moitié dans le cadre des études pour la révision du SCoT.

2024 : Des ateliers et un séminaire pour déterminer les enjeux du Territoire et préparer le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

« Préserver les ressources naturelles »

Les orientations issues des échanges du séminaire :

«

- Définir des zones stratégiques et des intentions de sécurisation de la ressource en eau;
- Définir l'avenir des zones humides et des étangs;
- Favoriser la « circulation » de l'eau pour éviter les inondations;
- Développer la renaturation et la mise en œuvre de matériaux moins polluants et « infiltrants »;
- Inscrire le lien entre santé et urbanisme;
- Faire face aux évolutions climatiques (résilience). »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE PRÉVENTION DES RISQUES

*Réunion de restitution à l'Agence d'urbanisme du Territoire de
Belfort*

18 février 2025

SOMMAIRE

1. Rappels du contexte de l'étude
2. Rappels des principaux résultats des étapes 1 et 2
 1. Étape 1 : diagnostic actuel
 2. Étape 2 : projection en 2050
3. Appui à la rédaction des documents du SCoT



1. Rappels du contexte de l'étude

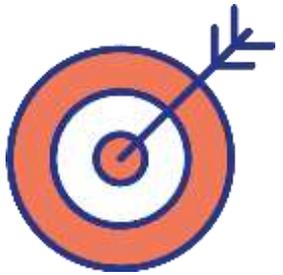


1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE



- Réaliser un travail de synthèse des connaissances
- Enjeux et aménagement du territoire
 - Ressources en eau
 - Risques d'inondation
- Adaptation au changement climatique

1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE

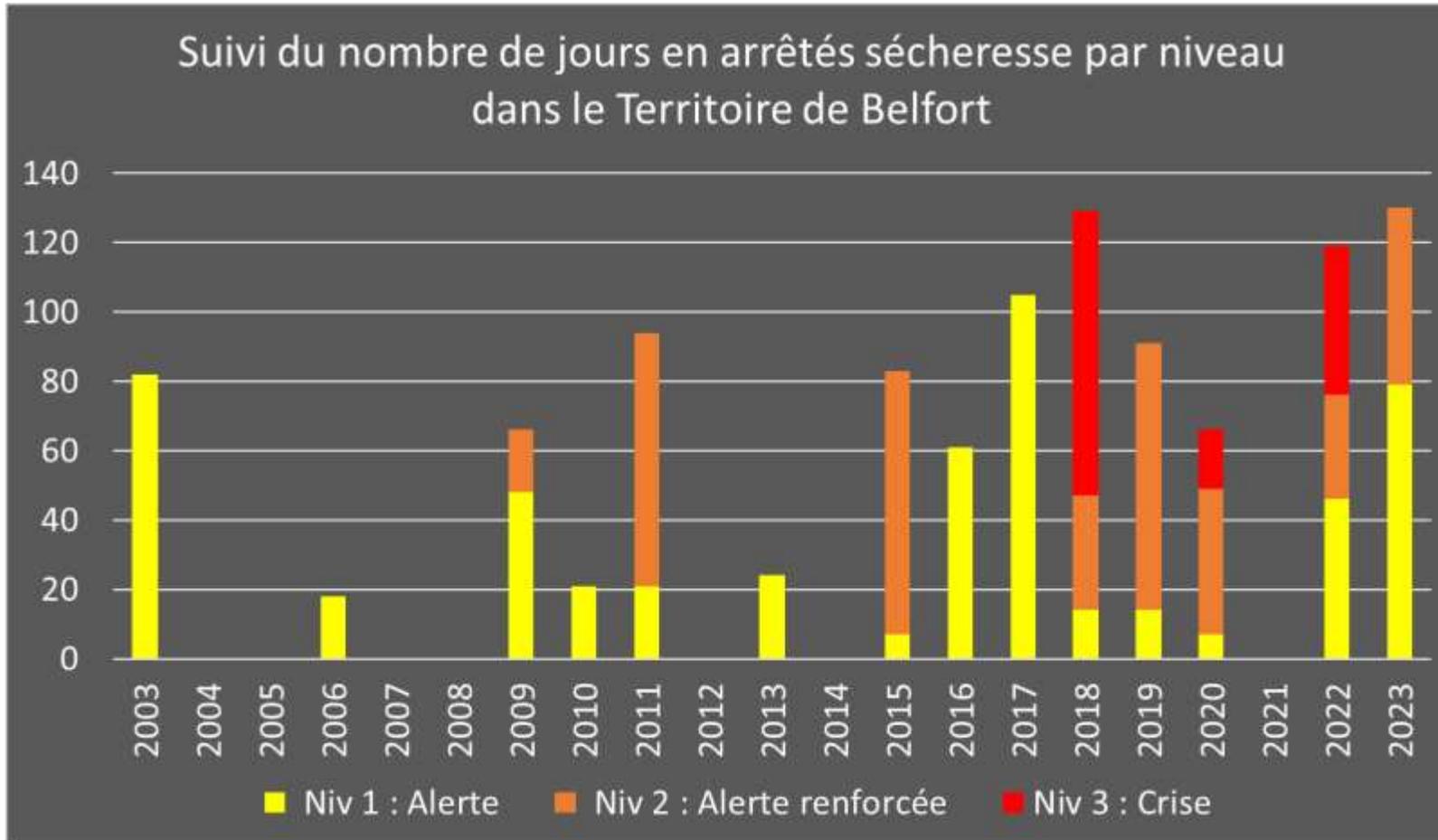


- Améliorer la gestion intégrée des ressources en eau
- Soutenir les hydrosystèmes de façon quantitative
- Augmenter la capacité de résilience face aux risques d'inondation
- Appuyer la rédaction des documents du SCoT

2. Rappels des résultats des étapes 1 et 2

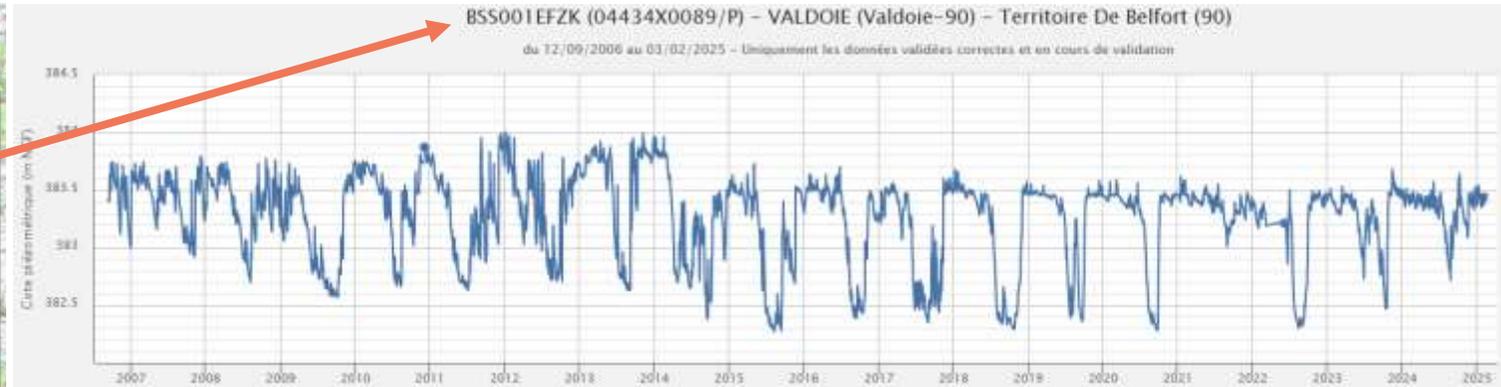
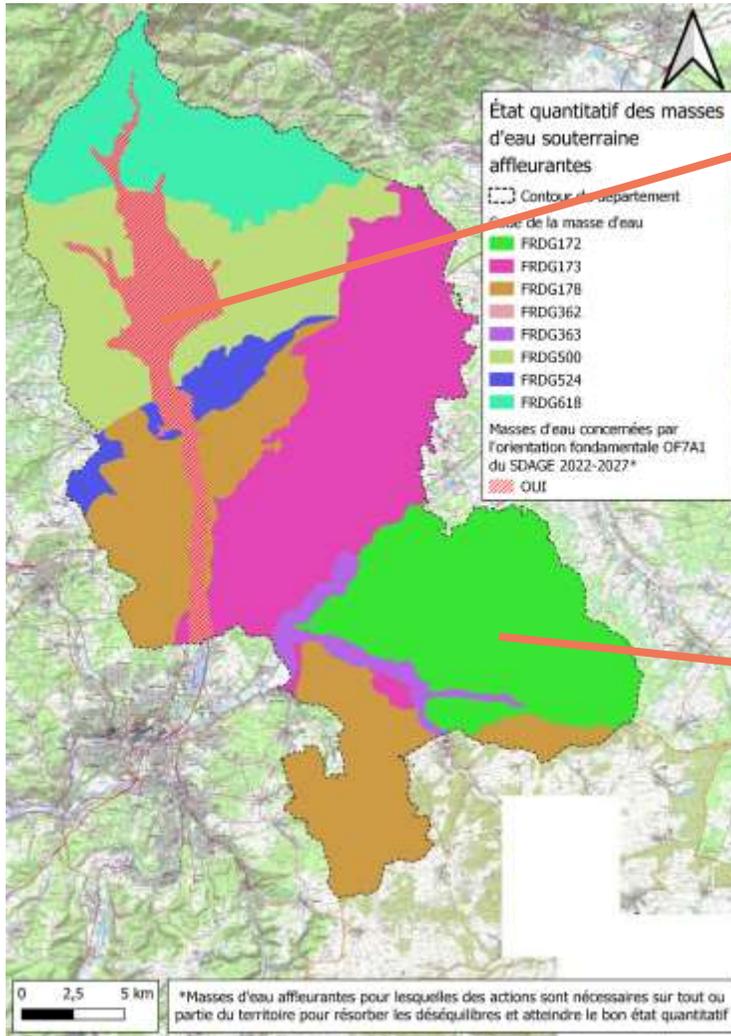


ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : SÉCHERESSE

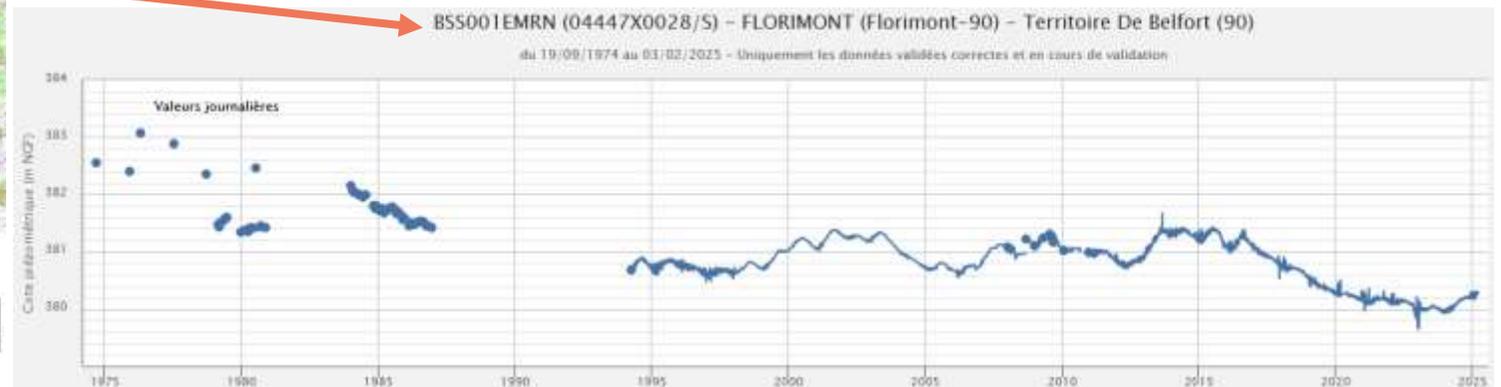


- Arrêtés sécheresse
 - Hausse de la fréquence
 - Intensification du niveau
 - Augmentation du nombre de jours annuels
- Conséquences possibles
 - Distribution d'urgence
 - Interconnexions
 - Hausse des demandes
 - De raccord public
 - De puits privés

ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : QUANTITÉ

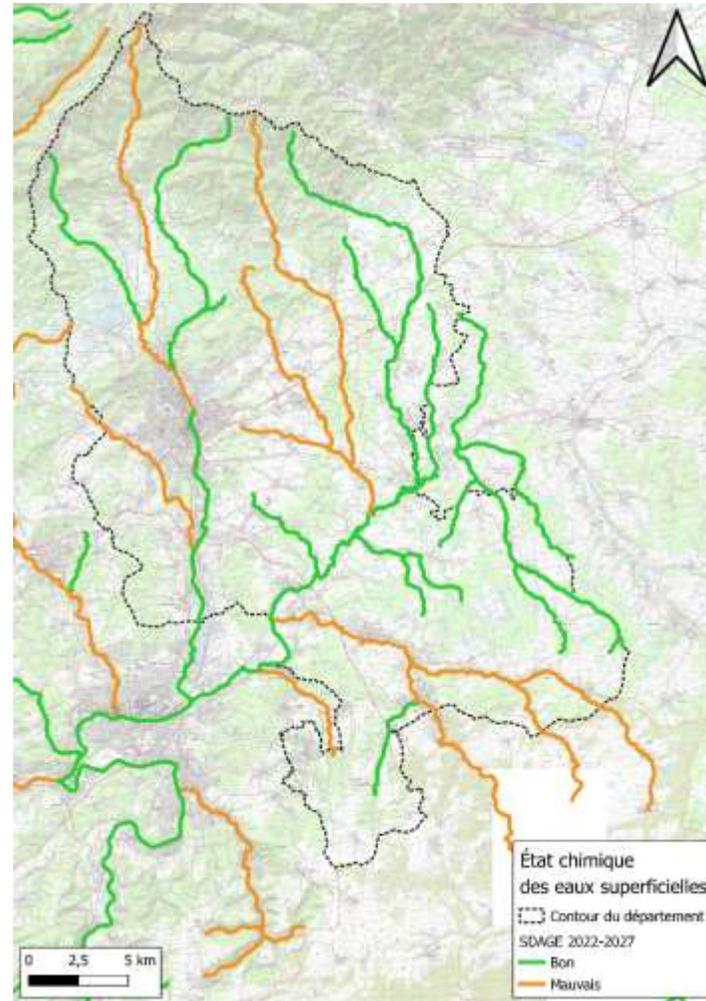
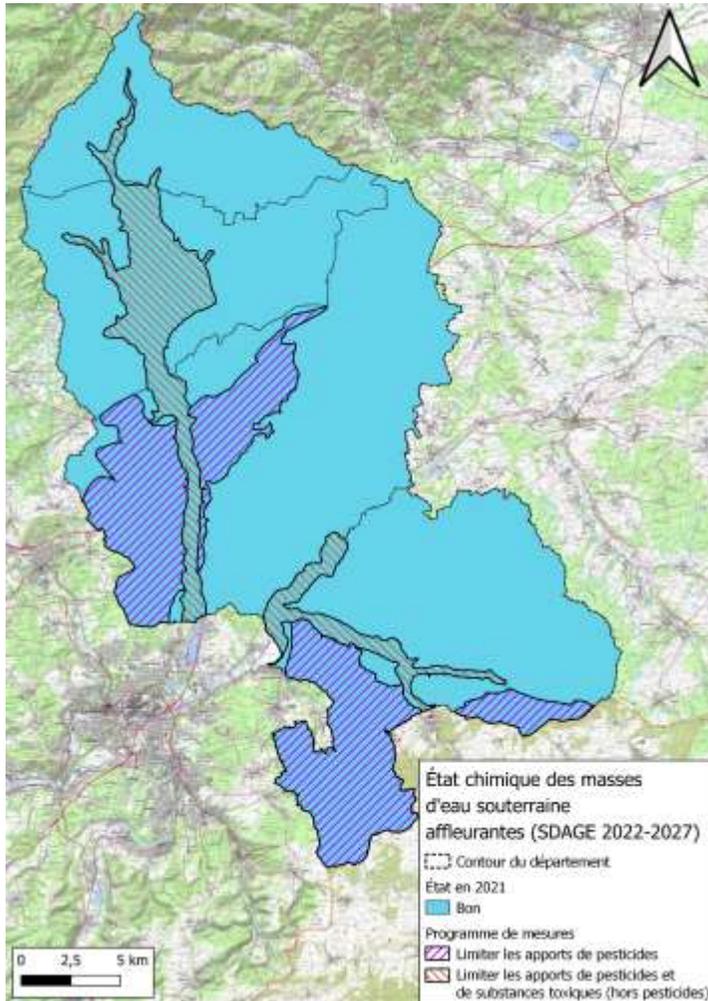


- Masses d'eau en tension quantitative
 - Alluvions de la Savoureuse (identifiée par le SDAGE et le SAGE)
 - Cailloutis du Sundgau



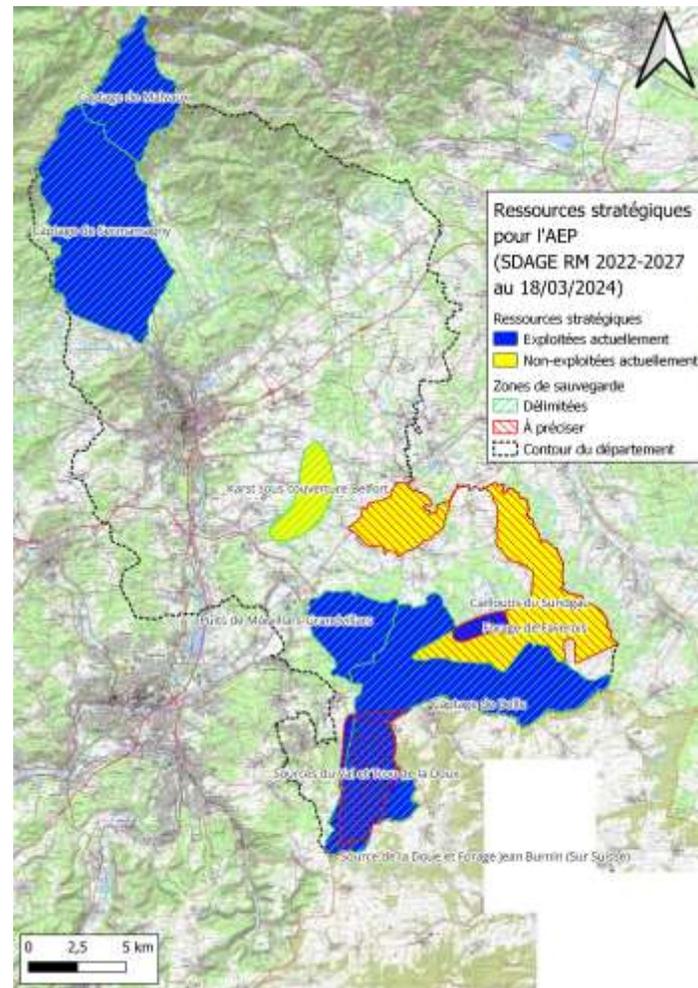
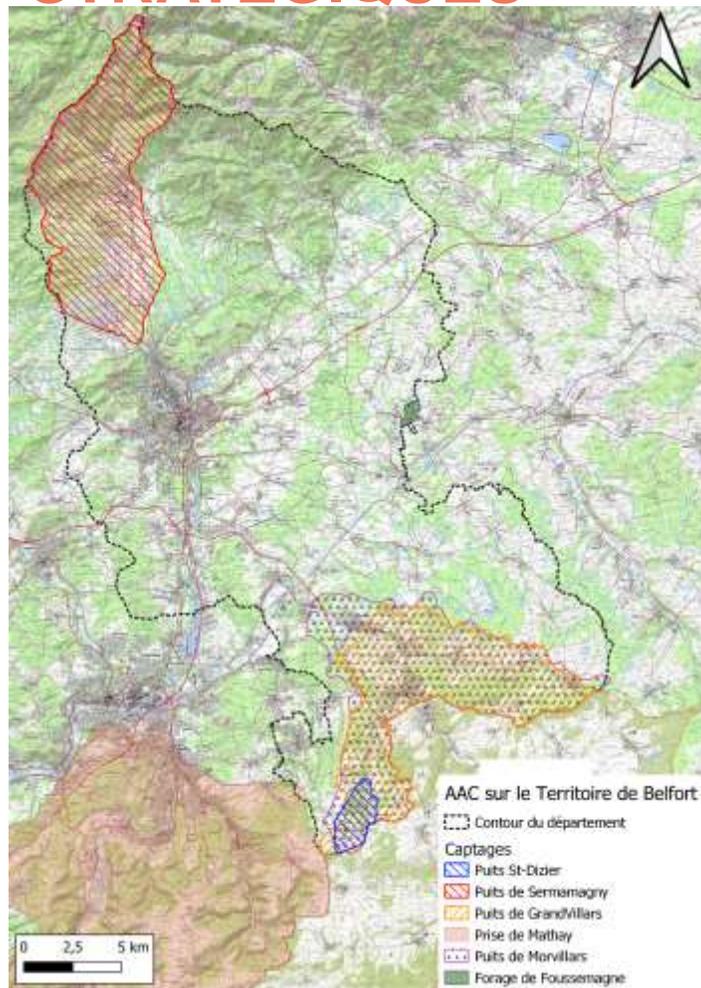
Enjeux de préservation de la ressource en eau et de prévention des risques

ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : QUALITÉ



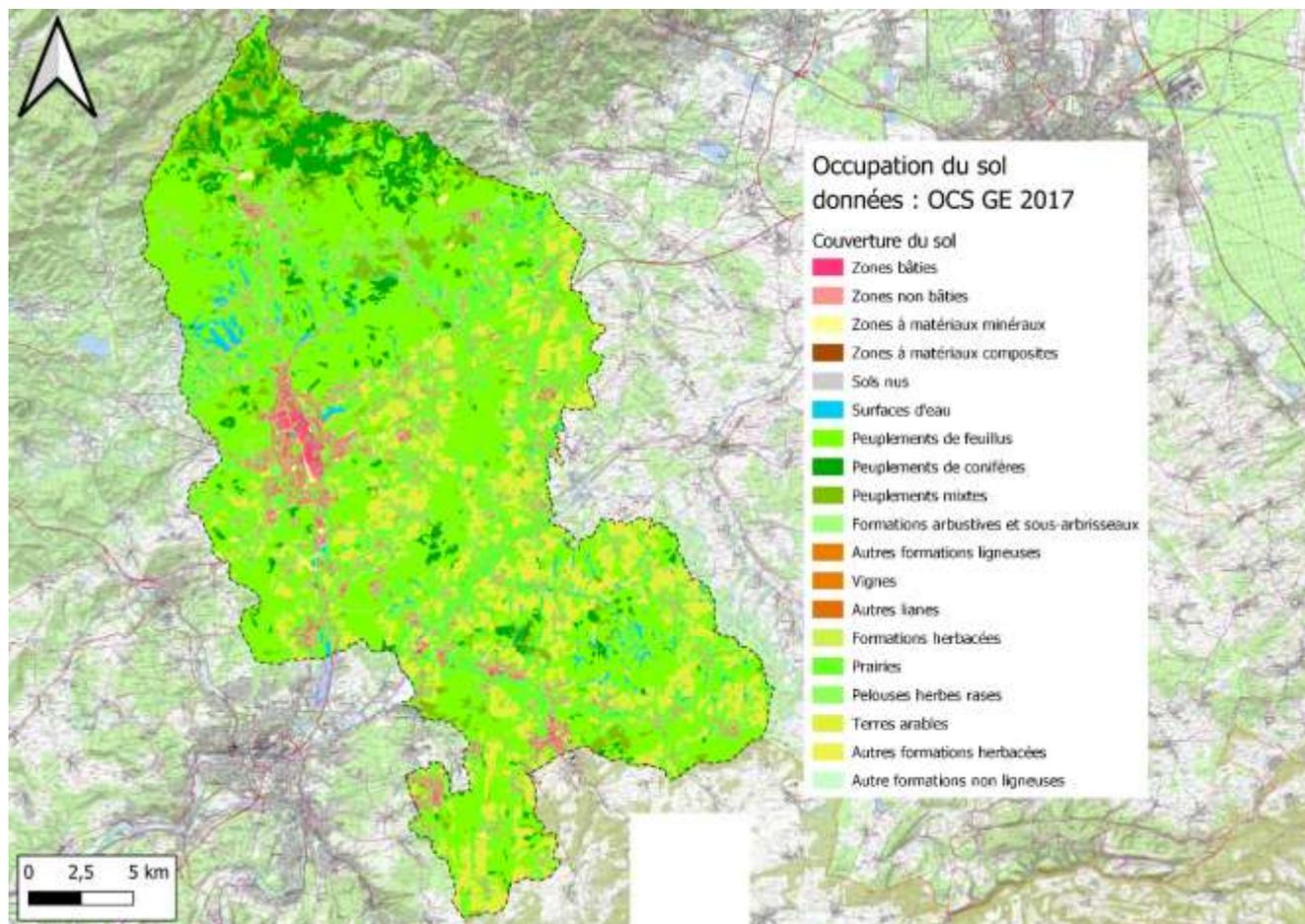
- Masses d'eau souterraine
 - Bon état chimique global
 - Néanmoins, il convient de limiter les apports de pesticides et autres substances toxiques dans les alluvions de la Savoie
- Eaux superficielles
 - Bilan mitigé
 - 50% des cours d'eau en bon état chimique
 - 80% des cours d'eau en état écologique moyen, médiocre ou mauvais

ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : AAC ET RESSOURCES STRATÉGIQUES

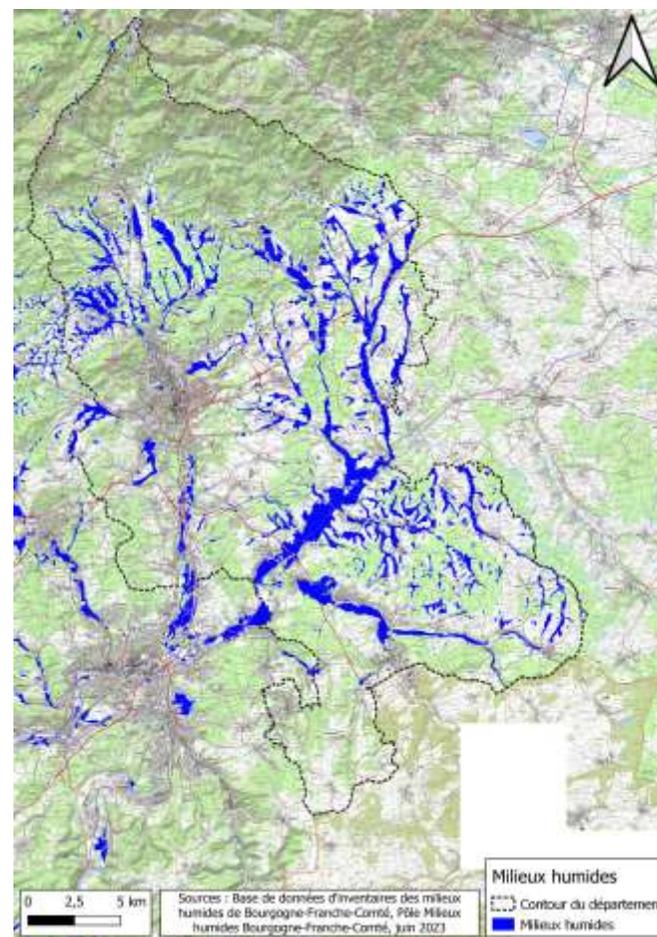


- 5 AAC sur le département
 - Dont le captage de Sermamagny
- Ressources stratégiques
 - Exploitées ou non actuellement
 - Définies ou à définir
- Prise en compte des enjeux de qualité et de quantité à l'échelle départementale ou supra-départementale (SDAGE)

ENJEUX DES RESSOURCES EN EAU : OCCUPATION DU SOL ET MILIEUX HUMIDES

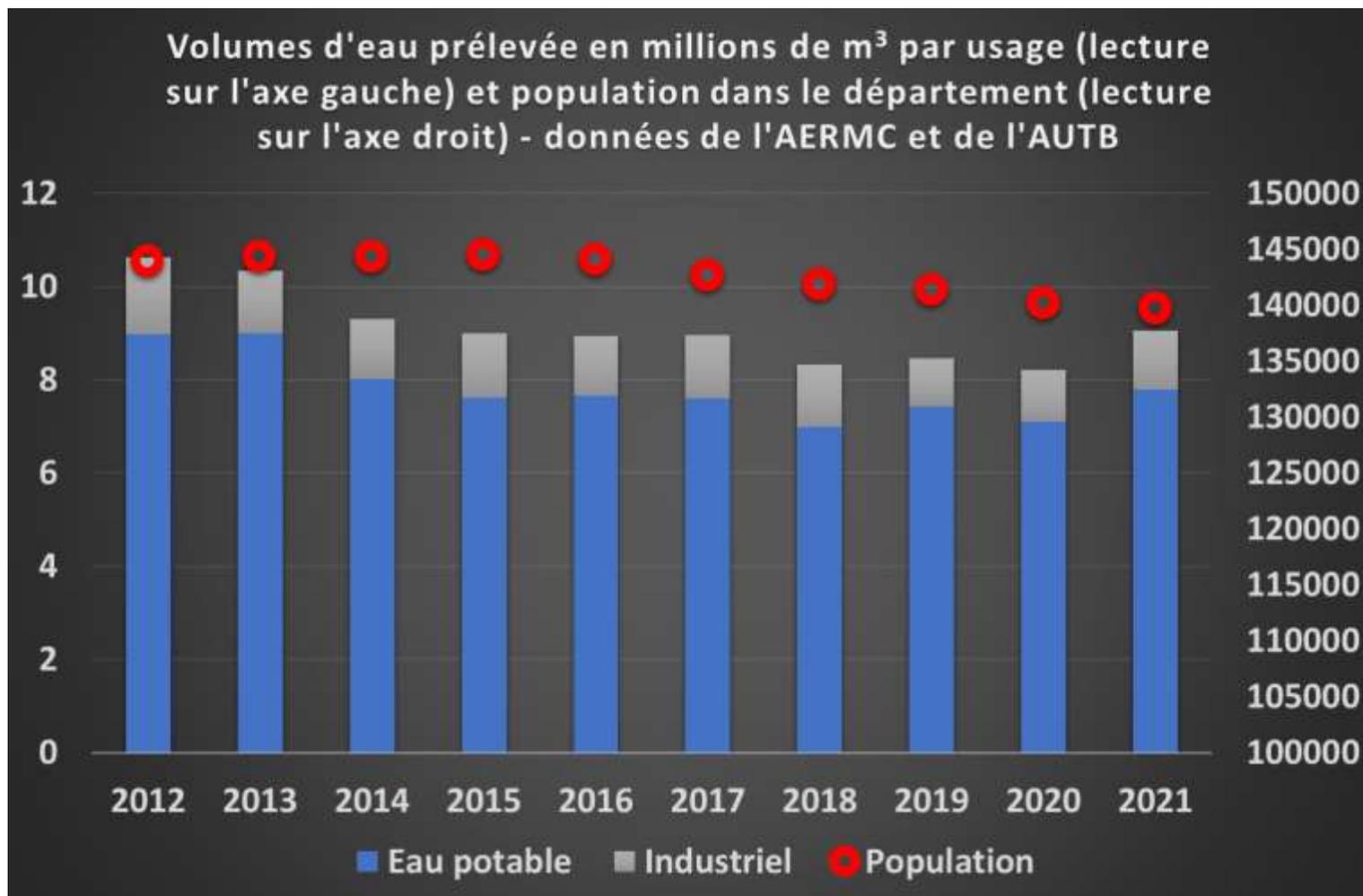


Surfaces imperméabilisées : 3%



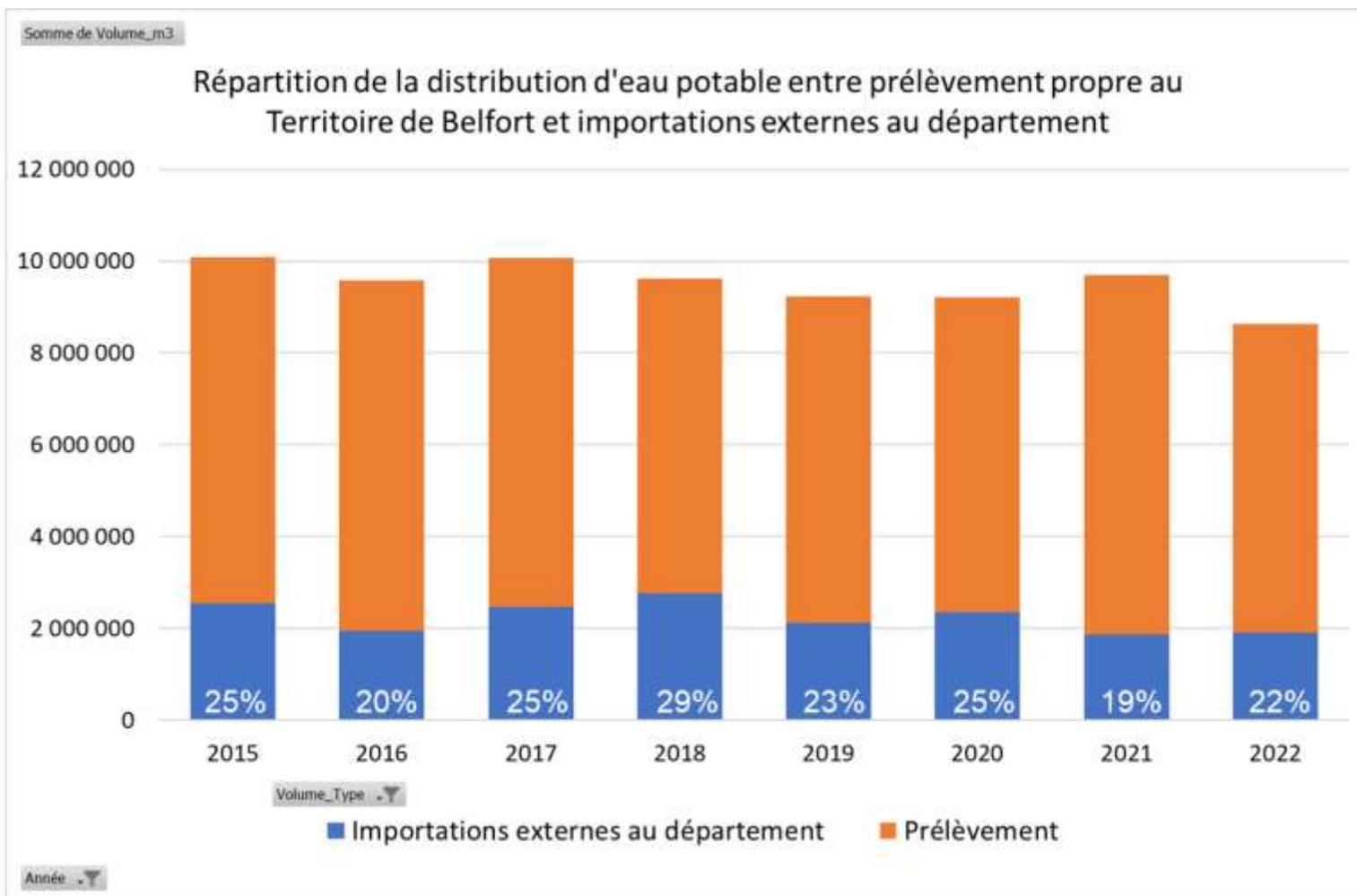
MH : 10% de la surface

PRÉLÈVEMENTS EN EAU DU DÉPARTEMENT



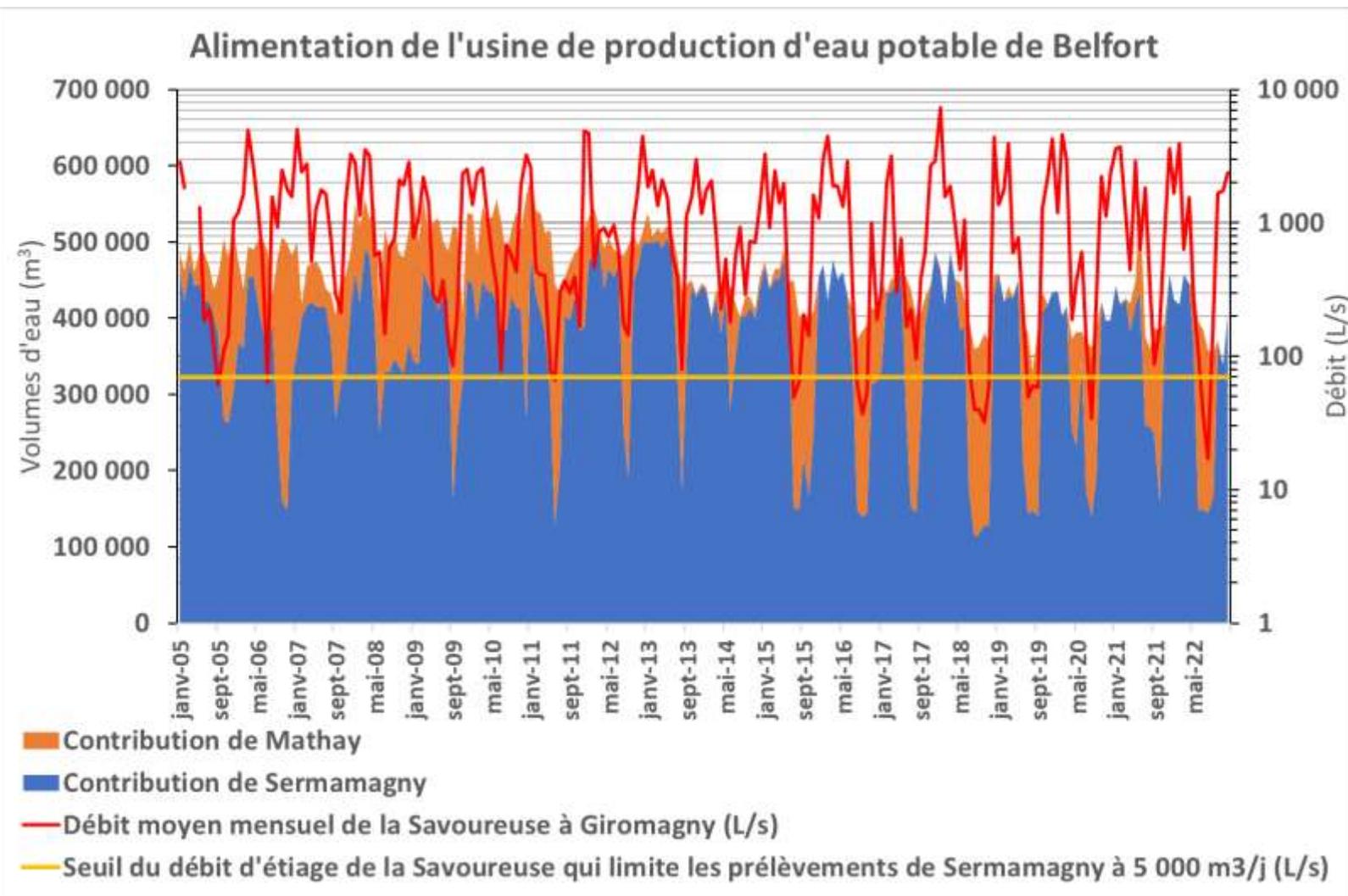
- **Prélèvements internes au département**
- **AEP**
 - 85% des prélèvements
 - 7,2 millions de m³
 - Diminution de 20% entre 2012 et 2021
- **Industriel**
 - 15% des prélèvements
 - 1,2 Mm³

BESOINS EN AEP



- **Entre 2015 et 2022**
 - 9,5 Mm³
 - 7,2 Mm³ internes
 - 2,3 Mm³ importés
- Dépendance à 23% d'une ressource extérieure au département (prise de Mathay)

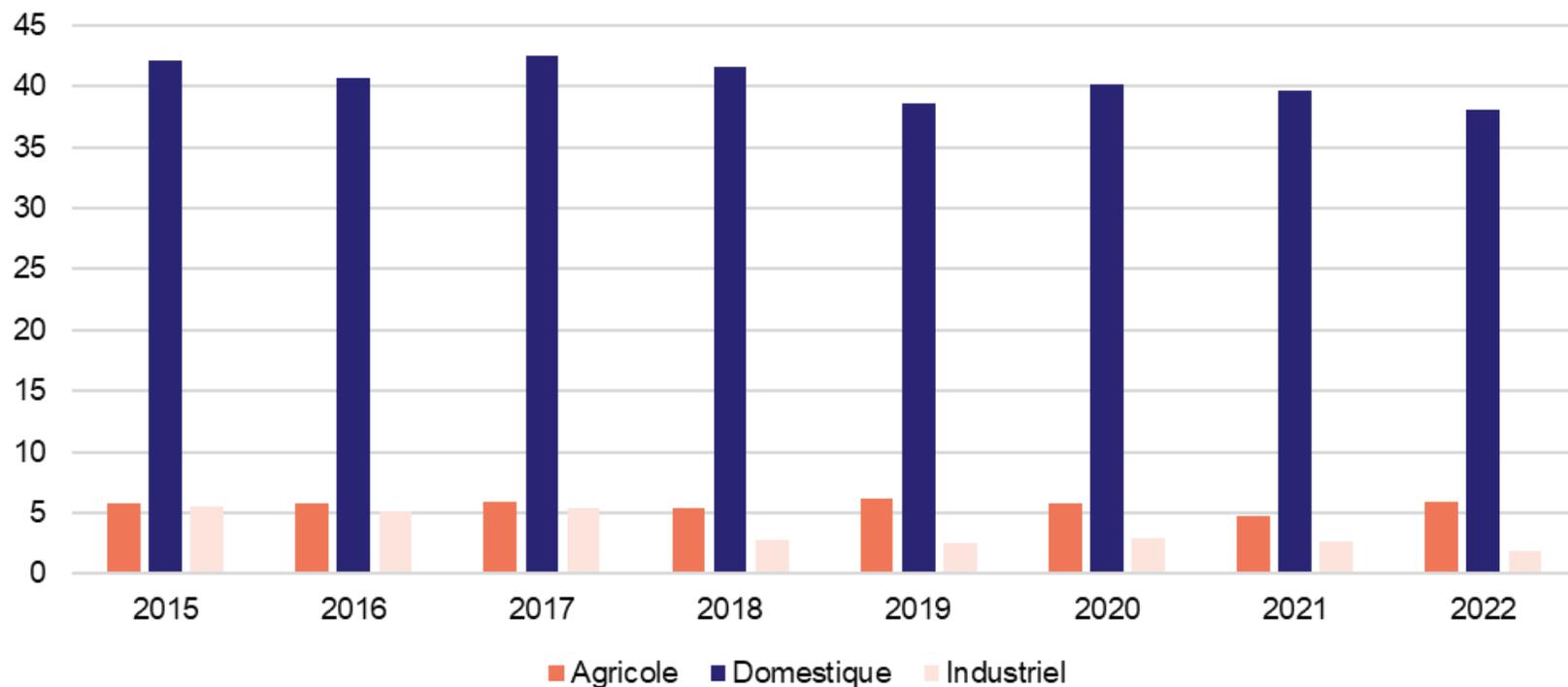
FOCUS SUR L'USINE DE PRODUCTION DE BELFORT



- 58% en moyenne de toute l'AEP distribuée dans le département
- Deux origines :
 - Captage de Sermamagny, dans les alluvions de la Savoureuse
 - Prise de Mathay sur le Doubs
- Depuis 2011, mais surtout depuis 2015
 - étiage sévère de la Savoureuse qui limite les prélèvements du captage de Sermamagny, alimentant à 80% en moyenne l'usine.
- En période estivale depuis 2011, la prise de Mathay comble la baisse des prélèvements de Sermamagny.

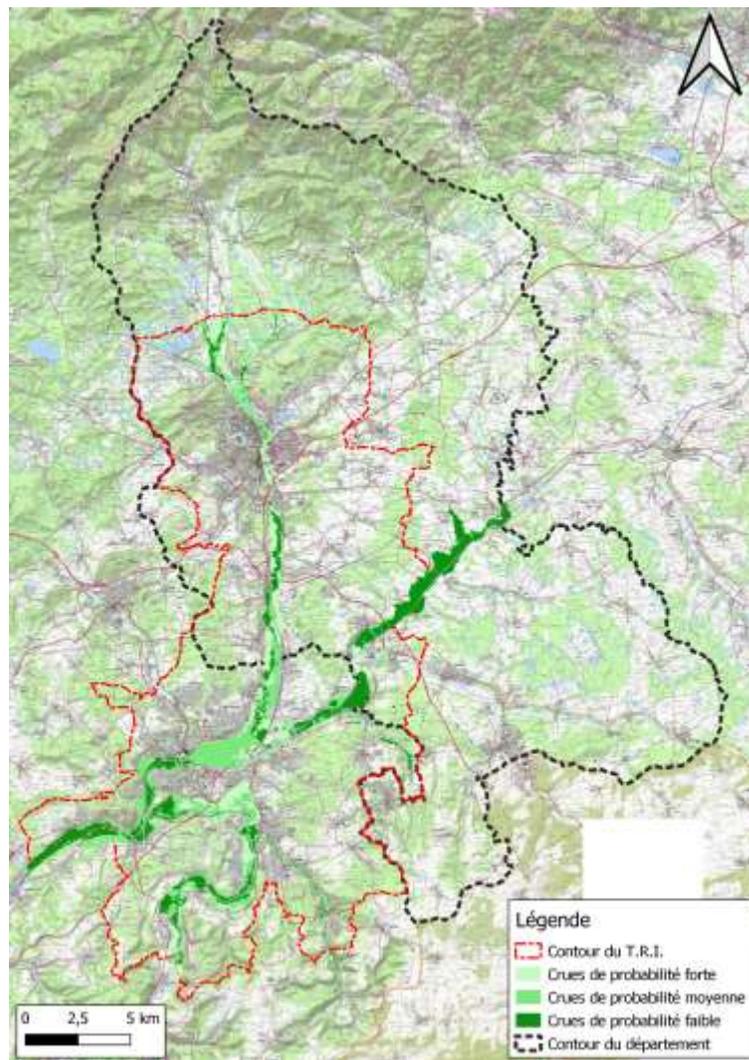
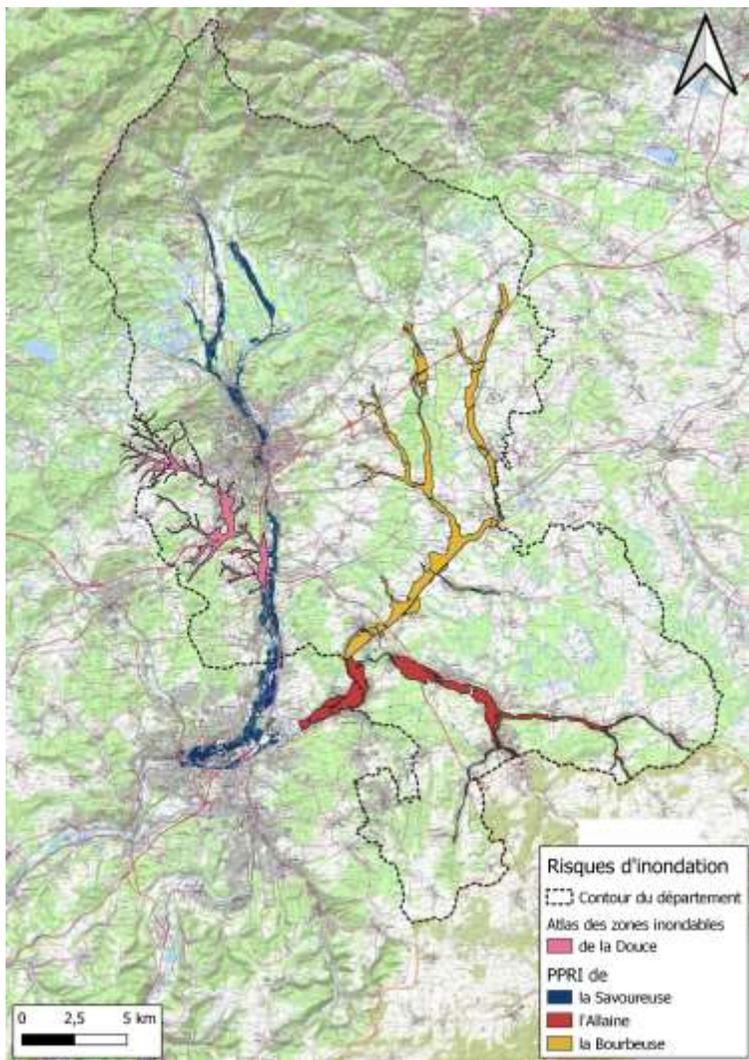
FOCUS SUR L'AEP POUR UN USAGE AGRICOLE

Consommation d'eau potable par usage et par habitant dans le SESN (m³)



- Pas de données de prélèvements pour l'usage agricole dans la Banque nationale des prélèvements quantitatifs dans le département
- Cependant, accès à des données d'AEP pour un usage agricole dans les rapports annuels du syndicat des eaux de la Saint-Nicolas (SESN)
 - Différenciation entre les usages domestique, agricole et industriel
 - 11% de l'AEP est utilisée à des fins agricoles

RISQUES D'INONDATION



- Département exposé aux risques d'inondation
- Prise en compte des risques
 - PPRI/AZI
 - T.R.I. de Belfort-Montbéliard

EN 2050 : UNE SITUATION DÉGRADÉE



- Évolution des débits moyens
 - Savoureuse : ↘ -7%
 - Doubs (à Mathay) : ↘ -13 %
- Évolution des débits d'étiage
 - Savoureuse : ↘ -50%
 - Doubs (à Mathay) : ↘ -20% à -65%



- Recharge des nappes des débits moyens : ↘ -10% à -20%



- Selon le scénario +4,0°C mondial :
 - Pluie efficace : ↘ -50 mm
 - Indice d'humidité des sols : ↘ -13%

Selon le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, le Territoire de Belfort connaît une vulnérabilité globalement élevée en ce qui concerne les enjeux liés à l'eau à l'horizon 2050

- Baisse de la disponibilité en eau
- Perte de la biodiversité aquatique
- Assèchement des sols
- Détérioration de la qualité de l'eau
- Risques naturels liés à l'eau

3. Appui à la rédaction des documents du SCoT



CONTEXTE DE L'ÉTAPE



- Fourniture de préconisations de rédaction « clé en main » en lien avec les enjeux du territoire
- Le SCoT doit être compatible avec :
 - Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée
 - Le SAGE de l'Allan
 - Le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée
 - La SLGRI de l'Allan et de la Savoureuse

DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



- Fixer des objectifs maximaux d'accueil de population et/ou d'activités
 - Par EPCI
- Fixer le cadre d'un développement subordonné à la capacité des ressources en eau
 - « La progressivité dans l'ouverture des zones à urbaniser doit être conditionnée à la disponibilité de la ressource en eau »
 - « privilégier l'utilisation de la ressource en eau potable à des usages « nobles » (notamment l'alimentation humaine) et chercher des solutions pour satisfaire des usages qui ne nécessitent pas obligatoirement son utilisation »
 - « L'exemplarité en termes d'hydro-économie sera recherchée pour tout projet »

PROTECTION DES CAPTAGES



- Intégrer les périmètres de protection des captages et des AAC
 - Reprendre les prescriptions des DUP au sein du DOO
 - Classer les secteurs vulnérables des périmètres de protection ou aires d'alimentation des captages en zone N ou A avec des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation du sol davantage protectrices
- Protéger la ressource en eau
 - Fixer des mesures en vue d'assurer une protection de la qualité de la ressource en eau et notamment encourager les usages, utilisations et destinations du sol à très faible ou sans impact sur la ressource en eau et favoriser par exemple les cultures à bas niveaux d'intrants et en particulier l'agriculture biologique

RÉDUCTION DU RISQUE D'INONDATION



- Transcrire les éléments du PGRI et de la SLGRI dans le DOO
- Rendre inconstructible les secteurs en zone inondable
 - « les espaces non urbanisés en zone inondable sont préservés de l'urbanisation »
- Limiter et encadrer l'urbanisation dans les zones inondables déjà urbanisées
- Utiliser les milieux naturels et/ou les solutions basées sur la nature
 - « Maintenir, voire restaurer, des zones d'expansion des crues, notamment en amont des secteurs exposés, et si possible en lien avec la trame verte et bleue »

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DÉSIMPERMÉABILISATION



- Fixer les règles adaptées dans les règlements des PLU(i) pour planifier la compensation des surfaces nouvellement imperméabilisées, en visant 150% en milieu urbain conformément au SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
- Compensation en déconnectant les eaux pluviales des réseaux et en désimpermeabilisant des surfaces déjà imperméabilisées :
 - Infiltration à la parcelle en pleine terre
 - Noues, espaces végétalisés, jardins de pluie, etc.

MILIEUX HUMIDES (1/2)



- **Préservation des milieux humides**
 - Le DOO identifie et localise les zones humides à l'échelle du SCoT et explicite les mesures permettant de respecter l'objectif de non-dégradation des zones humides et de leurs fonctionnalités, et de les protéger sur le long terme.
 - Exemple : « Les documents d'urbanisme locaux devront préserver durablement les milieux humides et plans d'eau identifiées par le SAGE de l'Allan. Ceux-ci devront être classés en zone « N » avec instauration d'interdictions particulières (ex : interdiction de construire, interdiction d'affouillement ou d'exhaussement des sols...) »

MILIEUX HUMIDES (2/2)



- Application de la logique « éviter-réduire-compenser »
 - Toute ouverture à l'urbanisation impactant une zone humide devra justifier, par l'application de la séquence éviter-réduire-compenser, du principe de zéro perte nette de biodiversité ([article L110-1 2° du code de l'environnement](#)). Le DOO du SCoT peut d'ailleurs subordonner l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation à la réalisation d'une évaluation environnementale ([article L141-9 du code de l'urbanisme](#)). L'urbanisation ne devra pas dégrader les qualités paysagères et les fonctionnalités de la zone humide.

CONCLUSIONS



- Un territoire déjà soumis aux conséquences du changement climatique
- Intensification des risques dans le domaine de l'eau à l'horizon 2050
- Le SCoT, un excellent outil de :
 - Préservation des ressources et des milieux
 - De reconquête de la quantité et de la qualité
 - De gestion de risques d'inondation
 - De communication
 - D'adaptation au changement climatique



Merci de votre attention
quentin.giraud@cerema.fr